

La question de privilège que je pose est fondée sur le fait que la résolution adoptée par le comité le 28 novembre a été supprimée de propos délibéré dans le rapport à la Chambre en date du 29 novembre. Cette résolution constituait une partie importante de la recommandation du comité au sujet de la visite dans les provinces atlantiques et on a donc empiété ainsi sur mes droits et privilèges et sur ceux des autres députés du comité qui par un vote majoritaire s'étaient prononcés en faveur de son adoption.

Je propose donc:

Que le deuxième rapport du comité permanent des transports et des communications soit déferé au comité permanent des privilèges et des élections afin de déterminer pourquoi la résolution ci-dessous, adoptée le 8 novembre par le comité, a été omise du deuxième rapport du comité présenté à la Chambre le 29 novembre:

Le comité décide qu'il y a lieu de demander à la Commission canadienne des transports de ne pas donner suite à sa décision d'abandonner le service de chemin de fer à Terre-Neuve avant que le comité se soit rendu sur place pour y étudier les problèmes de transport des provinces atlantiques.

M. l'Orateur: Vous le savez, dans un cas comme celui-ci c'est à la présidence qu'il appartient de décider si la question de privilège est fondée, à première vue. L'opinion des députés aiderait la présidence à prendre une décision.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, j'appuie les remarques du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et je le félicite de l'habileté avec laquelle il a présenté en peu de mots sa question de privilège. A la différence de certaines questions de privilège, celle-ci s'accompagne d'une motion relative au fait qu'une résolution adoptée par le comité permanent des transports et des communications et ayant trait au service ferroviaire de Terre-Neuve, n'était pas incluse dans le rapport du comité permanent. Le député a donc proposé que le rapport du comité permanent des transports et des communications soit soumis au comité des privilèges et des élections.

Je pense que la première question à poser, conformément à vos instructions, monsieur l'Orateur, est la suivante: pourquoi le député de Saint-Jean-Est veut-il que ces faits soient examinés par le comité des privilèges et des élections? Il veut savoir pourquoi sa motion, adoptée par un comité, le comité des transports et des communications, aurait été omise

du rapport. Il semblerait, et je le dis sans arrière-pensée, qu'il y ait eu une sorte de tour de passe-passe. Toutefois, nous ne pouvons en venir à cette conclusion sans preuves. La seule façon qui puisse nous permettre de déterminer si oui ou non il y a eu coup fourré en ce qui concerne ce comité, dont le président était un membre du gouvernement et qui était contrôlé par une majorité gouvernementale, est de convoquer devant un comité les personnes que nous pensons directement intéressées et de les interroger sous serment sur cette omission.

Votre Honneur sait sans doute, et je n'ai pas à le rappeler, qu'une fois une question étudiée pendant une session ou par un comité, l'affaire finit là. Rappelez-vous notre discussion à propos du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. Lorsque la partie du bill portant sur ce tarif a été rejetée par le comité plénier, le ministre des Transports d'alors a proposé une autre modification à ce qu'on a appelé le tarif statutaire. A l'époque, nous avons jugé qu'on essayait de remettre ça d'une autre façon. Nous prétendons que ce cas-ci est le même, point pour point. Si un comité, Votre Honneur, a le droit d'annuler une motion adoptée par le comité permanent, alors tous les comités permanents de la Chambre des communes ne sont que des mascarades. (*Applaudissements*)

La question de privilège repose sur le fait que nous voulons savoir pourquoi les libéraux ont essayé de noyauter une réunion afin d'annuler cette motion. En fait, ils auraient réussi, si tous les conservateurs et les membres des autres partis n'avaient été présents afin de faire échouer la manœuvre roublarde des libéraux.

Le moment est peut-être bien choisi pour mentionner le fait que le gouvernement est en train d'essayer de transférer aux comités permanents l'examen de dépenses qui atteignent 11 milliards de dollars et de les faire approuver. La question de privilège ne se pose-t-elle donc pas ici? Que ces comités soient investis de tels pouvoirs, qu'ils puissent être contrôlés par un président libéral et par une majorité libérale, et, quand les libéraux sont absents, qu'ils puissent se réunir dans une petite pièce bien tranquille pour abroger une motion, nous incite à nous demander ce qu'il adviendra des problèmes de la nation en matière de dépenses et d'impôts. Nous ne pouvons mettre en cause des personnes qui appartiennent à certaines sphères et dont nous tenons certaines informations, mais je puis vous dire, moi